

époque les Grecs ne faisaient qu'une seule fête de la Nativité et de l'Épiphanie. Une autre antienne est placée à la fête de saint Jean-Baptiste, qui, à cause du mystère du Baptême du Christ, encore aujourd'hui fêté au jour de l'Épiphanie, est célébré chez les Coptes et les Grecs immédiatement après l'Épiphanie : « Illustre est saint Jean-Baptiste, qui a prêché la pénitence dans tout l'univers pour la rémission de nos péchés. »

II. Fêtes et jeûnes des trois premiers siècles.

L'année chrétienne. — Nous avons encore à examiner, à la fin de cette première moitié de la première période, comment s'étaient développés jusque-là l'année liturgique et le cycle des fêtes chrétiennes. Cette étude appartient à notre sujet, puisque la lecture du Martyrologe et du calendrier des fêtes forme une partie, sinon du Bréviaire, du moins de l'office qui doit se réciter en commun.

Pâques était le « jour de fête par excellence », κατ' ἑξοχήν, et le dimanche, appelé jour du Seigneur, n'était que la répétition de la fête de Pâques. C'est pourquoi l'auteur de l'Épître de Barnabé dit déjà à la fin du 1^{er} siècle : « Nous passons le huitième jour dans la joie¹. » Tertullien dit la même chose. Mais comme les documents ne nous disent rien d'une solennité ou d'une joie profane, la liturgie doit avoir porté en elle une empreinte joyeuse.

On jeûnait le mercredi et le vendredi durant toute l'année à l'exception du temps pascal (jusqu'à la Pentecôte), et après une prière faite en commun dans l'église (*statio militiæ Christi*) on célébrait la sainte Messe à l'heure de None, et le jeûne se terminait après la réception de la communion où l'on prenait des ali-

¹ Διὸ καὶ ἄγομεν τὴν ἡμέραν τὴν ὀγδόην εἰς εὐφροσύνην, ἐν ἧ καὶ ὁ Ἰησοῦς ἀνέστη ἐκ νεκρῶν. — *Idcirco et diem octavam in lætitia agimus, quo et Iesus resurrexit a mortuis* (Barnabas, *Epist.*, c. xv, 9, edit. Funk, p. 48-49). Cf. Tertullien, *Ad nat.*, lib. I, c. xii; *Apol.*, c. xvi; Probst, *Liturgie*, p. 81. — L'Épître de S. Denys d'Alexandrie († 264) à Basileide (*P. G.*, t. x, col. 1277) est le plus ancien témoignage qui existe sur l'observation de la semaine sainte et sur la xérophagie qui avait lieu pendant cette semaine. [Voir plus haut ce que nous avons dit de la substitution du dimanche au sabbat, p. 48.]

ments¹. En certains lieux, on jeûnait aussi une semaine après la Pentecôte, et même les *Canones sancti Hippolyti*, dont les éléments premiers sont dans tous les cas antérieurs à leur rédaction au 4^e ou 5^e siècle, prescrivent ce jeûne pour ceux que quelque raison aurait empêchés d'observer celui de la semaine sainte². Comme ce jeûne de la semaine après la Pentecôte, celui du samedi durant toute l'année demeura limité à l'Occident, et il semble avoir été un usage spécial à l'Église romaine³.

Carême. — Les sources ne s'accordent pas au sujet du jeûne de quarante jours avant Pâques; il semble qu'il n'y a pas eu de prescription le concernant avant le 3^e, peut-être avant le 4^e siècle; il appartenait à chaque évêque de publier des ordonnances particulières pour ses ouailles. Le 5^e canon du concile de Nicée est le plus ancien témoignage qui nous reste de l'observation du Carême, tout d'abord comme temps de préparation à la réception du baptême ou de l'absolution des péchés, puis comme époque de recueillement spirituel. Dans le courant du 4^e siècle, on établit à son sujet une rigoureuse discipline. A l'origine, ce n'était qu'une semaine de jeûne sévère; à Rome, on jeûnait trois semaines. C'est pourquoi, plus tard encore, le troisième dimanche (*Mediana*) avait des solennités particulières⁴. Cependant, de préférence, on jeûnait rigoureusement durant la semaine qui précédait Pâques et même en observant la xérophagie, c'est-à-dire qu'on n'autorisait que les aliments secs, à l'exclusion de la viande, du bouillon, du vin et des fruits plus succulents⁵.

Quatre-Temps. — [On ignore au juste la date de leur institution.

¹ Les passages en question du *Pasteur d'Hermas*, de Tertullien et de Victorin de Peltau (*De fabrica mundi*, n. 2) se trouvent dans Probst, *Kirch. Disciplin in den drei ersten Jahrhunderten*, Tübingen, 1873, p. 256 sq.

² *Can. Hippol.*, c. xxii, n. 197, edit. d'Achelis, p. 116.

³ D'après Victorin, *loc. cit.*, n. 2, Tertullien, *De ieiun.*, c. xiv; *Adv. Marc.*, lib. IV, c. xii; *De orat.*, c. xxiii; *Concil. Elvirensis* (300, non 313), can. 26; dans Hefele, *Conciliengeschichte*, 2^e édit., t. 1, p. 138; Socrat., *H. E.*, lib. V, c. xxii; Sozom., lib. VII, c. xix; dans Probst, *Kirchl. Disciplin*, *op. cit.*, p. 258.

⁴ Duchesne, *Origines du culte*, p. 233.

⁵ *Quod etiam xerophagiam observemus, siccantes cibum ab omni carne et omni iurulentia et uvidioribus quibuscumque pomis; nec quid vinositatis vel edamus vel potemus; lavacri quoque abstinentiam, congruentem arido victui* (Tertull., *De ieiun.*, c. 1). *Bene autem, quod et episcopi universæ plebi mandare ieiunia assolent* (*ibid.*, c. xiii). Cf. Funk, dans *Tüb. Quartalschrift*, 1893, p. 177 sq.

Saint Léon le Grand les attribue aux temps apostoliques. Et alors ce serait un usage de la synagogue conservé par les Apôtres¹. L'auteur du *Liber pontificalis* précise davantage et en attribue l'origine au pape Calliste (première moitié du III^e siècle²). Dans ses *Origines du culte chrétien*, p. 223, M^{sr} Duchesne propose de voir dans les Quatre-Temps un reste de l'ancienne semaine liturgique de Rome. Cette hypothèse soulève des difficultés. Ce qui est certain, c'est que ce fut à l'origine une institution purement romaine. Au milieu du VI^e siècle encore, Rome seule la pratiquait. Vraisemblablement introduite en Angleterre par les missionnaires de saint Grégoire et en Germanie par les moines anglo-saxons au VIII^e siècle, elle n'est généralement acceptée qu'à l'époque carolingienne, et même l'Espagne ne l'adopte qu'à la fin du XI^e siècle, et Milan seulement sous saint Charles Borromée. Les Quatre-Temps ont été sans doute institués pour faire concurrence aux fêtes païennes, c'est ce qui se dégage d'un article de dom Morin que nous venons de résumer³. Tr.]

Ascension et Pentecôte. — En dehors de Pâques, des solennités qui la précédaient, vendredi et samedi saints, et de son Octave (*πάσχα σαραντήσιμον* et *πάσχα ἀναστάσιμον*), sur lesquelles il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage, puisque cette fête est attestée de tout temps, on célébrait peut-être aussi, dès avant la fin du III^e siècle, l'Ascension du Seigneur; mais on ne possède à ce sujet rien de certain⁴. On fêtait également la Pentecôte, jour où l'ombre fut laissée en partage aux Juifs, et la vérité des premiers dons fut accordée aux chrétiens, jour où, *oblato orationum sacrificio, primitias advenientis sancti Spiritus Apostolorum suscepit Ecclesia*⁵.

¹ *Serm.*, XII, 4; XV, 2; XVII, 1; LXXXIX, 1; XC, 1; XCII, 1; XCIII, 3. Cf. aussi *Serm.*, XVI, 2.

² *Hic constituit ieiunium die sabbati ter in anno feri, frumenti, vini et olei, secundum prophetiam* (éd. Duchesne, p. 141).

³ *Revue bénédictine*, t. XIV, 1897, p. 337 sq.

⁴ D'après Tertullien, *De bapt.*, c. XIX; Origène, *Contra Cels.*, lib. VIII, c. XXII (*P. G.*, t. XI, col. 1549-1552), et *Const. Apost.*, lib. V, c. XIX (*P. L.*, t. I, col. 392). Ce passage est peut-être bien tiré de l'original ou *Didascalia*. Cette partie (*Didascalia*) remonte au III^e siècle. Cf. Probst, *op. cit.*, p. 288 sq. [D. Placide de Meester, O. S. B., *L'Ascensione del Signore*, dans *Rassegna Gregoriana*, maio, 1902, p. 76-77.]

⁵ *Orig.*, *loc. cit.*, et *In Levit.*, hom. II, n. 2; Tertull., *De idol.*, c. XIV; *De coron.*, c. III; *Canon. Hippol.*, *loc. cit.*

Noël. — Plus difficile est la réponse à la question de savoir si déjà à cette époque, ou seulement après le milieu du IV^e siècle, la fête de Noël était devenue une solennité distincte de celle de l'Épiphanie, et si elle avait été introduite en Occident. Elle paraît déjà dans le calendrier philocalien, dont nous parlerons plus loin, et qui fut composé d'après les uns en 354, d'après d'autres dès 336, sinon plus tôt, et enrichi de quelques additions vers 350. Le livre *De Pascha computus (inter opp. Cypriani)*, écrit en 243, [soit en Afrique, soit en Italie,] ne connaît pas encore la fête du 25 décembre comme souvenir de la naissance du Christ; [il dit que Notre-Seigneur était né le 28 mars, ce qui suppose qu'il ignorait réellement l'existence de cette fête. Tr.] Elle a donc dû être introduite entre les années 243 et 336. Usener croit, il est vrai, pouvoir assigner l'année 353 comme date exacte de son établissement; dans ce cas, elle aurait été instituée par le pape Libère. Mais que ce soit en 353 ou avant 336 (selon Duchesne), elle est, dans tous les cas, d'origine romaine¹. L'établissement de la fête est sûrement plus ancien que cette première mention accidentelle qui en a été faite plus haut. [M. A. Baumstark pense que cette fête a du être introduite à Constantinople ou en 398, ou certainement en 399 et 400². Tr.]

¹ Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889, p. 247 sq.; Usener, *Religionsgeschichtliche Untersuchungen*, 1^{re} partie : *Das Weihnachtsfest*, Bonn, 1889; Paul de Lagarde, *Altes und Neues über das Weihnachtsfest*, Göttingen, 1891 (cette conclusion, à laquelle les savants modernes se sont ralliés, avait été déjà tirée par Assemani, dans le *Codex liturg. sacr. Gelas.*); Harnach, dans *Theologische Literaturzeitung*, Leipzig, 1889, 20 avril, p. 199-212; Bäumer, *Das Fest der Geburt des Herrn in der altchristlichen Liturgie*, dans *Katholik*, t. I, 1890, p. 1 sq.; Duchesne, dans le *Bulletin critique*, 1^{er} févr., 1890, p. 41 sq. (en particulier opposé aux conclusions tirées par Usener des discours du pape Libère, dans *Ambros.*, *De virg.*, lib. III, p. 1). — Ce qu'on a voulu conclure relativement au jour et à la naissance du Christ, d'un fragment récemment découvert du commentaire (4^e livre) du livre de Daniel par saint Hippolyte, est sans fondement, car Bardenhewer a prouvé que les mots en question sont une interpolation postérieure, *Liter. Rundschau*, Freiburg, 1891, p. 232-233; Bratke, dans *Hilgenfelds Zeitschrift für wissenschaftl. Theol.*, 1892, p. 120-174. L'ouvrage pseudo-cyprien *De Pascha computus* se trouve dans *P. L.*, t. IV, col. 939 sq., et Hartel, *Opp. S. Cypriani*, Vindobonæ, 1871, append., p. 247-263, où le 28 mars est marqué comme date de la naissance du Christ; c'était un mercredi (*P. L.*, t. IV, col. 964-965).

² A. Baumstark, *Die Zeit der Einführung des Weihnachtsfestes in*

Épiphanie. — La fête de l'Épiphanie fut célébrée de bonne heure, mais il est douteux qu'elle le fut aussi à Rome. Au commencement du III^e siècle, ce n'était ni en Orient ni en Occident une fête de l'Église catholique. Mais les Gnostiques du parti de Basilide avaient peut-être bien commencé vers cette époque, au rapport de Clément d'Alexandrie¹, à célébrer la naissance et le baptême du fils de Dieu le 6 ou le 10 janvier². L'Église se vit bientôt forcée d'opposer une digue aux entreprises des hérétiques et d'ordonner elle-même une fête. Ce sont les Actes du martyr de l'évêque saint Philippe d'Héraclée en Thrace qui nous donnent la plus ancienne mention de la fête de l'Épiphanie³. Ce saint souffrit le martyre en 304, et les Actes sont d'un auteur absolument contemporain⁴. En Occident, on semble n'avoir pas connu cette fête avant le concile de Nicée; les Donatistes, qui se sont séparés de l'Église vers 312-320, ne la célébraient pas⁵. Mais de même que l'Orient avait reçu de Rome la fête de la Nativité du 25 décembre⁶, Rome emprunta à son tour à l'Orient la fête de l'Épiphanie, ou la lui avait empruntée depuis plusieurs années déjà. Ce ne fut plus seulement la naissance du Christ que l'on fêta, mais aussi la manifestation de sa divinité dans l'adoration des Mages, dans le Baptême et dans le miracle de Cana. Nous rencontrons l'Épiphanie en Occident, en Gaule, l'an 360, dans l'histoire de Julien l'Apostat d'Ammien Marcellin⁷. La prescription du canon IV du concile de Saragosse de 380, au sujet d'une fête préparatoire à Noël et à l'Épiphanie (*a XVI. Kal. Ian. usque in dom. Epiphaniæ, qui est VIII Id. Ian., continuis diebus nulli liceat de ecclesia absentare*), nous permet d'y voir l'origine d'une fête de l'Avent célé-

Konstantinopel, dans l'*Oriens christ.*, 1902, n. 2, p. 441-446; J. Bonaccorsi, Noël, *Notes d'exégèse et d'histoire*, Paris, 1903. Tr.]

¹ *Strom.*, lib. I, c. xxi.

² *Katholik*, t. I, 1890, p. 4-5.

³ *Passio S. Philippi, Ep. Heracl.*, c. II, dans Ruinart, *Acta Mart.*, Ratisbon., 1859, p. 440.

⁴ Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1890, p. 42.

⁵ S. August., *Serm.*, ccii.

⁶ Constantinople, en 379, où l'introduisirent saint Grégoire de Nazianze et l'empereur Théodore le Grand; Antioche, en 388, grâce à saint Jean Chrysostome; dans le Pont et en Cappadoce, en 382, par les soins de saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile, mort en 379.

⁷ Lib. XXI, c. II, v.

brée huit jours avant Noël, comme pendant des huit jours avant Pâques¹.

Fêtes des Martyrs. — Il nous reste encore à parler des fêtes des Martyrs (au nombre desquelles nous plaçons celles des Apôtres). Dans l'Épître aux Hébreux, XIII, 7, saint Paul exhorte les fidèles à se souvenir de ceux qui les ont précédés, de leurs pères dans le Christ; ils devaient avoir devant les yeux le couronnement de leur sainte vie, leur mort glorieuse, et imiter leur foi. Les chrétiens suivaient ces exhortations en fêtant par des chants sacrés et par le saint sacrifice la mort des saints Martyrs comme un triomphe de la foi, afin de manifester par là leur communion avec ces héros et de se mettre sous leur protection. C'est dans ce sens que saint Ignace d'Antioche écrit aux Romains: « Accordez-moi seulement d'être immolé à Dieu, et puis formez un chœur dans la charité et chantez des louanges au Père en Jésus-Christ²; » et à la fin du récit du martyr de saint Ignace (son authenticité étant supposée), on lit: « (Nous vous écrivons ces choses) et nous vous marquons le jour et le moment, afin que nous puissions nous réunir au temps de son martyre (anniversaire) et affirmer notre communion de foi avec ce héros et noble martyr³. » Et il est authentiquement prouvé de saint Polycarpe († 155, d'après d'autres 164 ou 168), qu'aussitôt après sa mort la fête de son *Natalis*⁴ fut célébrée avec une sainte

¹ Hefele, *Conciliengeschichte*, t. I, 2^e édit., p. 745.

² S. Ignatius, *Ad Romanos*, c. II: Πλέον μοι μὴ παράσχηθε τοῦ σπονδισθῆναι Θεῷ... ἵνα ἐν ἀγάπῃ χόρος γενόμενοι τῷ Πατρὶ ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. — *Nolite plus mihi præbere quam ut immoler Deo, dum adhuc altare paratum est, ut in caritate chorus effecti canatis Patri in Christo Iesu, quod Deus episcopum Syriae invenire dignatus est* (*Patres apost.*, ed. Funk, p. 214-215).

³ Μαχαρίσαντες τὸν ἅγιον ἐφανερῶσαμεν ὑμῖν καὶ τὴν ἡμέραν καὶ τὸν χρόνον, ἵνα κατὰ τὸν καιρὸν τοῦ μαρτυρίου συναγόμενοι κοινωνῶμεν τῷ ἀθλητῇ καὶ γενναίῳ μάρτυρι Χριστοῦ (*Martyrium S. Ign.*, c. VII, 3; éd. Funk, p. 264). — On peut voir les éclaircissements donnés par Lightfoot, *The apostolic Fathers*, t. II: *Ignatius*, London, 1889, p. 363-475. Ce qui fait le fond des Actes est un récit plus ancien, presque contemporain, d'après lequel S. Ignace, livré aux bêtes, aurait souffert le martyre à Rome le 17 octobre, entre 110-118. D'après Lightfoot, la date de son martyre est le 17 octobre; chez les Grecs, on le fêtait le 20 décembre, en quelques lieux le 17 novembre. Le 29 janvier, on fête la translation de ses reliques.

⁴ C'est le plus ancien témoignage de la désignation du jour de la mort d'un saint ou d'un martyr par le jour de son *Natalis*; mais déjà S. Ignace (*Ad Rom.*, c. VI) explique pourquoi les premiers chrétiens avaient choisi

joie¹. Il est donc ainsi démontré que la célébration des fêtes des Martyrs avait lieu en Orient dès le II^e siècle. Pour le III^e siècle, outre ceux que nous avons indiqués ci-dessus, les Actes des saints Tryphon et Respicius, martyrs en Bithynie († 250), que l'on tient pour authentiques et contemporains, rendent le même témoignage². Peut-être peut-on voir, dans le fait que ce sont les Romains auxquels s'adresse saint Ignace, un argument en faveur de la célébration des fêtes des Martyrs à Rome dès le commencement du III^e siècle. Nous savons, par Tertullien et par saint Cyprien³, que ces anniversaires des Martyrs étaient fêtés en Occident, du moins en Afrique, et même, comme le dit Tertullien, d'après une tradition universelle (*traditio auctrix, consuetudo confirmatur*). Cependant une chose frappe, c'est que dans le plus ancien calendrier des fêtes de Rome et dans la plus ancienne liste des Martyrs on ne trouve aucun des grands martyrs et des papes romains du III^e siècle, à part les princes des Apôtres. On n'y rencontre ni saint Justin († 168), ni saint Télesphore († 139), ni saint Anicet († 168), ni saint Éleuthère († 190), ni saint Victor († 202), ni saint Clément († 101), à moins qu'il ne faille chercher ce dernier parmi les martyrs marqués au 9 novembre, comme saint Corneille († 252), d'après l'opinion de Mommsen,

cette expression, lorsqu'il dit : Καλὸν μοι ἀποθανεῖν εἰς Χριστὸν Ἴησοῦν ἢ βασιλεύειν τῶν περὰ τῶν τῆς γῆς. Ἐκεῖνον ζητῶ, τὸν ὑπὲρ ἡμῶν ἀποθανόντα· ἐκεῖνον θέλω, τὸν δι' ἡμᾶς ἀναστάντα. Ὁ δὲ τοκετός μοι ἐπίκειται (c.-à-d. être né par la mort à la vie éternelle). Σύγγνωτέ μοι, ἀδελφοί, μὴ ἐμποδίσθητέ μοι ζῆσαι... Ἀφετέ με καθαρὸν φῶς λαβεῖν· ἐκεῖ παραγενόμενος, ἄνθρωπος θεοῦ ἔσομαι. [S. Polycarpe fut fêté à Smyrne, *Lib. pontif.*, t. 1, p. 250; *Mart. hieron.*, 3 nov. Tr.]

¹ Ἐνθα (c.-à-d. là où sont renfermées les saintes reliques, *ibi ou quo etiam loci, ut fieri poterit*), ὡς δυνατὸν ἡμῖν συναγομένοις, ἐν ἀγαλλιάσει καὶ χαρᾷ παρέξει ὁ κύριος ἐπιτελεῖν τὴν τοῦ μαρτυρίου αὐτοῦ ἡμέραν γενέθλιον. — *In exultatione et gaudio natalem martyrii diem celebrare, tum in memoriam eorum, qui certamina tam pertulerunt, tum ut posteri exercitati sint et parati ad eadem sustinenda* (*Martyrium S. Polyc.*, c. xviii; éd. Funk, p. 303).

² *Convenerunt autem viri religiosi et sacerdotes Domini et dedicaverunt martyrium illorum... commendantes animas suas sanctis beatorum martyrum patrocinii* (Ruinart, *loc. cit.*, p. 210).

³ Tert., *De cor.*, c. iii et iv : *Oblationes pro defunctis, pro natalitiis annua die facimus*; Cypr., *Epist.*, xxxiv, c. iii : *Sacrificia pro eis semper offerimus, quoties martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus*; et *Epist.*, xxxvii, c. ii : *Dies eorum, quibus excedunt, annotate, ut commemorationes eorum inter memorias Martyrum celebrare possimus* (*P. L.*, t. iv, col. 323, 328).

au 14 septembre, où par suite d'une corruption du texte se trouve actuellement un *celebratur*. Il est douteux que l'*Aurelianus judex*, sous lequel souffrirent les saints Hermès, Nonnus, Herculanus, etc. (28 août et 5 septembre), appartienne au III^e siècle (172), comme le veut Baronius¹. [On ignore au juste à quelle époque on composa pour les martyrs un office propre. Saint Étienne et saint Laurent furent des premiers à jouir de ce privilège; on ne pouvait recommencer le travail pour chacun des martyrs, et trouver chaque fois un office nouveau. On se contenta d'appliquer à tous les mêmes pièces : de là l'origine du Commun des Martyrs, qui dans l'origine fut un Propre. Le Commun des Martyrs, tel qu'il est aujourd'hui, ne doit pas remonter beaucoup plus haut que le IX^e siècle. Cette origine des Communs, entrevue et proposée par dom Plaine, dans *Le prêtre* (1895 et 1896), paraît désormais incontestable pour la majorité des Communs². Tr.]

Déjà, dès le I^{er} ou le II^e siècle, chaque Église un peu importante possédait ses diptyques, son calendrier ou ses *Fasti*, comme dit Tertullien : *Habes (christiane) tuos fastos*, de même que les villes municipales de l'empire romain avaient leurs *fasti* civils. Le plus ancien calendrier de cette sorte qui nous reste est une liste des anniversaires d'évêques de Rome ou de papes et d'un assez grand nombre de martyrs fêtés à Rome. Cette liste a été composée pour l'Église romaine par un certain Philocalus, avant le milieu du IV^e siècle. Elle reçut sa forme actuelle en 354; mais on place sa première rédaction au plus tard en 336. Le

¹ Sur la question de la vérité de la croyance, jusqu'ici admise et appuyée sur des autorités telles que de Rossi, Le Blant, Doucet, Allard, Marucchi, Rombaud, Duchesne et Kirsch, que les martyrs du 10 juillet : Félix, Philippe, Martial, Vital, Alexandre, Silanus, Janvier, doivent être considérés comme fils de sainte Félicité et qu'ils auraient souffert le martyre vers 162 ou 180 (Antonin, † 161, Marc-Aurèle, † 180; Commode, † 193), on peut consulter le travail détaillé et très critique de Joseph Führer, *Ein Beitrag zur Lösung der Felicitas-Frage*, Freising, 1890; mais aussi les remarques de L. Duchesne, dans le *Bulletin critique*, 1890; Lightfoot, *The apost. Fathers S. Ignatius and S. Polycarp*, t. 1, London, 1885, p. 498 sq.; Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche*, t. 1, Leipzig, 1890, p. 294; W. M. Ramsay, *The Church in the Roman Empire before a. D. 170*, London, 1893, 2^e part.

² Cf. dom Plaine, dans *Le prêtre*, 1896-1897, et dom Cabrol, *Le livre de la prière antique*, 1900, p. 289 sq., qui apporte de nouvelles preuves confirmant les hypothèses de D. Plaine sur l'origine des Communs.

texte original, auquel on a ajouté après 336 la *Depositio* de saint Sylvestre († 335), de Marc († 336) et de Jules († 352), représente, comme l'ont remarqué de Rossi¹ et Duchesne², les principales fêtes de l'Église romaine à l'époque de la restauration du culte public chez les chrétiens, après la persécution de Dioclétien, sous le pontificat de saint Miltiade ou Melchiade (311-314). Le calendrier³, pour ce qui nous concerne, contient :

1. Une *Depositio Episcoporum*, dans l'ordre suivant : 27 décembre, *Dionisii in Calisti sc. cœmeterio* († 269) ; 30 décembre, *Felicis in Calisti* († 274) ; 31 décembre, *Silvestri in Priscillæ* († 335) ; 10 janvier, *Miltiadis in Calisti* († 314) ; 15 janvier, *Marcellini⁴ in Priscillæ* († 304) ; 5 mars, *Luci in Ca-*

¹ *Bullettino*, 1867, p. 40.

² Les sources du *Martyrol. hieronym.*, Rome, 1885, p. 30.

³ Ce « petit livre de renseignements indispensables à l'usage de la ville de Rome » contient, outre le calendrier chrétien que nous avons mentionné (liste des anniversaires d'évêques et de martyrs romains), une liste des consuls, des préfets de la ville et des évêques, une table de la fête de Pâques, une description de la ville éternelle et deux chroniques. A ma connaissance, ce fut Gundelius qui l'édita le premier avec les *Fastes* d'Ovide, Vienne, 1513. Le Bollandiste Œgid. Bucherius en donna une meilleure édition, Anvers, 1633; de là vient qu'on l'appelait autrefois *Kalendarium Bucherianum*. Ed. Schier et Rosnach en publièrent une édition in-4°, *Furii Dionysii Philocali Kalendarium antiquum a. 352 scriptum*, Gratz, 1781. Toutes ces éditions ont été surpassées par Mommsen, *Ueber den Chronographen von 354* (dans *Abhandlungen der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*), 1850, p. 580 sq., et par L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, Paris, 1885 sq., p. 10-12; enfin par Egli, *Altchristliche Studien*, Zürich, 1887, p. 103 sq. — D'autres calendriers ou listes de martyrs de cette époque, qui ont formé une des sources du *Martyrologium romanum*, de même que le martyrologe grec-oriental, dont on trouve des vestiges dans le discours de S. Grégoire de Nysse (*P. G.*, t. XLVI, 788 sq.), vers 380 ou 382, et dans le martyrologe syriaque, publié par Wright, et qui fut composé entre 363 et 412 (*Journal of sacred literature*, 1866), ou encore ce que dit Eusèbe de Césarée d'anciens martyrs (*H. E.*, lib. VIII, c. xv, 48; lib. V, proœm., c. iv, 21) et *De martyribus Palestinæ*, ne se rapportent pas à notre sujet présent. Ils seront pris en considération dans la suite de l'ouvrage. Cf. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéron.*, Rome, 1885. [Edition du *Martyr. Hier.*, publiée par Duchesne et de Rossi, 1894, t. II des *Acta SS. Novemb.*]

⁴ L'Église romaine célèbre depuis fort longtemps la mémoire du pape Marcellin († 304) au 26 avril, celle du pape Marcel († 309) au 16 janvier. Le scribe, comme le suppose Mommsen, paraissant avoir pris l'une des deux lignes pour une répétition de l'autre, en aurait effacé une : *XVII* ou *XVIII Kal. febr. Marcelli in Priscillæ* et *VI Kal. maii Marcellini in Priscillæ*, et aurait écrit dans la seconde ligne *Marcellini* pour *Marcelli*. Cf. Egli, *op. cit.*, p. 103.

listo († 255) ; 22 avril, *Gai in Calisto* († 296) ; 2 août, *Steffani in Calisti* († 255 ou 257) ; 26 septembre, *Eusebii in Calisti* († 310) ; 8 décembre, *Eutichiani in Calisti* († 283) ; 7 octobre, *Marci in Balbinæ* († 336) ; 12 avril, *Iuli in via Aurelia, miliario III, in Calisti* († 352).

2. Outre ces douze papes, la liste suivante de martyrs en contient plusieurs autres (nous les marquons en caractères gras) ; nous donnons également ici les dates selon notre calcul, non selon la façon romaine de compter en Calendes, Nones et Ides : 25 décembre (VIII Kal. Ian.), *Natus Christus in Betleem Iudeæ* ; 20 janvier, *Fabiani* († 250) *in Calisti et Sebastiani in Catacumbas* ; 21 janvier, *Agnētis in Nomentana* ; 22 février, *Natale Petri de cathedra¹* ; 7 mars, *Perpetuæ et Felicitatis Africæ* ; 19 mai, *Partheni et Caloceri in Calisti, Diocletiano IX et Maximiniano VIII cons.* (304) ; 29 juin, *Petri in Catacumbas, et Pauli Ostense, Tusco et Basso cons.* (208), d'après Mommsen, année de la translation des saints corps ; 10 juillet, *Felicis et Filippi in Priscillæ et in Iordanorum Martialis, Vitalis, Alexandri* ; et *in Maximi, Silani (hunc Silanum martirem Novati furati sunt)* ; et *in Prætextati Ianuarii* ; 30 juillet, *Abdos et Semnes in Pontiani, quod est ad ursum piliatum* ; 6 août, *Xysti in Calisti* († 258), [il est le deuxième pape de ce nom ; Sixte I, prédécesseur de saint Télesphore, mourut en 128,] et *in Prætextati, Agapiti et Felicissimi* ; 8 août, *Secundi, Carpoferi, Victorini et Severani in Albano et Ostense VII ballistaria, Cyriaci, Largi, Crescentiani, Memmiæ, Smaragdi* ; 10 août, *Laurenti in Tiburtina* ; 13 août, *Ypoliti in Tiburtina et Pontiani in Calisti* († 235) ; 22 août, *Timotei, Ostense* ; 28 août, *Hermetis in Basillæ, Salaria vetere* ; 5 septembre, *Aconti in Porto et Nonni et Herculani et Taurini* ; 9 septembre, *Gorgoni in Lavicana* ; 11 septembre, *Proti et Iacincti in Basillæ* ; 14 septembre, *Cypriani Africæ, Roma celebratur* (Mommsen voit là une corruption du mot *Cornelii* [† 252] *in Calisti*) ;

¹ C'est là la mémoire de la transmission de la charge de pasteur suprême faite par le Sauveur à saint Pierre, et peut-être a-t-on placé cette fête au 22 février pour supplanter la fête païenne de la *Cara cognatio* ou *Caristia*. Les églises particulières célébraient le *natale* de leur évêque, c.-à-d. le jour de son entrée en fonctions, de son élection ou de sa consécration, *natale episcopi*.

22 septembre, *Basillæ, Salaria vetere, Diocletiano IX et Maximiano VIII. cons.* (304); 14 octobre, *Calisti in via Aurelia* († 223), *miliario III*; 9 novembre, *Clementis* (selon toute vraisemblance, il s'agit du pape [† 101]¹), *Semproniani, Claudi, Nicostrati in comitatum*; 29 novembre, *Saturnini in Trasonis*; 13 décembre, *Ariston in portum*. Il y avait donc vingt-quatre fêtes de martyrs, et de plus douze mémoires de papes; et avec le prince des Apôtres saint Pierre, il y avait six autres papes parmi les martyrs.

NOTE

Au chap. xxxix de son *Apologeticus*, Tertullien a parlé tout d'abord des assemblées des chrétiens en général : *Coimus in cœtum et congregationem, ut ad Deum, quasi manu facta, precationibus ambiamus. Hæc vis Deo grata est*; il dit qu'on y prie pour l'autorité, pour la paix et pour tous les intérêts publics de l'État et de l'Église (cf. ce qui a été dit ci-dessus au sujet de I Tim., II), qu'on y lit les saintes Écritures, qu'on y reçoit des exhortations, des avis, des consolations ou des réprimandes de la part des supérieurs ecclésiastiques; il parle ensuite des agapes, qui consistaient en prières, lectures des saintes Écritures, aux quels on ajoutait un frugal repas². On ne peut en conclure rien de bien précis relativement à l'office du matin ou à l'office des Vêpres.

Dans son livre montaniste *De ieiuniis adversus Psychicos* (c.-à-d. contre les catholiques), Tertullien dit (c. II; *P. L.*, t. II, col. 955 sq.) : *Nam quod ad ieiunia pertineat, certos dies a Deo constitutos apponunt* (les catholiques de Rome). *Certe in Evangelio illos dies ieiuniis determinatos putant, quibus ablati sunt sponsus, et hos esse iam solos legitimos ieiuniorum christianorum, abolitis legalibus et prophe-*

¹ Cf. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéron.*, p. 28.

² *Reliquum ordinem disciplinæ æstimate, qui sit, de religionis officio; non prius discumbitur, quam oratio ad Deum prægustetur... ita saturantur ut qui meminerint etiam per noctem adorandum Deum sibi esse; ita fabulantur, ut qui sciant Dominum audire. Post aquam manualet lumina, ut quisque de scripturis sanctis vel de proprio ingenio potest, provocatur in medium Deo canere. Æque oratio convivium dirimit* (loc. cit., c. xxxix, vers la fin; *P. L.*, t. I, col. 468-477).

*tis vetustatibus*¹... *Itaque de cetero ex arbitrio, non ex imperio novæ disciplinæ*², *pro temporibus et causis uniuscuiusque; sic et Apostolos observasse, nullum aliud imponentes iugum certorum et in commune omnibus obeundorum ieiuniorum*³; *proinde nec stationum, quæ et ipsæ suos quidem dies habebant quartæ feriæ et sextæ, passive tamen currant (id est passim et pro arbitrio uniuscuiusque), neque sub lege præcepti, neque ultra supremam diei, quando et orationes fere hora nona concludat de Petri exemplo, quod Actis refertur*⁴.

Au chap. x, *De ieiuniis* (*P. L.*, t. II, col. 966), il dit : *Æque stationes nostras ut indignas; quasdam vero et in serum constitutas* (où le jeûne était étendu non seulement jusqu'à None, mais jusqu'à Vêpres) *novitatis nomine incusant, hoc quoque munus et ex arbitrio obeundum esse dicentes, et non ultra Nonam detinendum de suo scilicet more*. On dit, il est vrai, chez les catholiques que Pierre alla au Temple à l'heure de None, mais cela ne prouve pas qu'il y eût station; il avait prié une fois aussi à l'heure de Sexte, et cependant après il avait demandé son repas. On pourrait ainsi, si on voulait le suivre, terminer le jeûne à l'heure de Sexte. *Porro cum in eodem commentario Lucæ et*

¹ Cf. aussi S. Jérôme (*ad Marcellam*), qui dit que l'Église catholique *ex Apostolorum traditione unam toto anno quadragesimam tempore congruo ieiunat*. D'autres prenaient ces *dies illos quibus ablati sunt sponsus* pour le vendredi et le samedi et ne jeûnaient que quarante heures. C'est dans ce sens qu'on entend habituellement l'expression de S. Irénée dans sa lettre au pape Victor (fragment dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. V; édit. Lämmer, p. 408), où il dit qu'on jeûnait très diversement; et il ajoute : *οἱ μὲν γὰρ οἴονται μίαν ἡμέραν δεῖν αὐτοὺς νηστεύειν, οἱ δὲ δύο, οἱ δὲ καὶ πλείονας · οἱ δὲ τεσσαράκοντα ὥρας ἡμερινὰς τε καὶ νυκτερινὰς συμμετροῦσι τὴν ἡμέραν αὐτῶν*, ces derniers comptant la durée de leur jeûne d'après les heures du jour et de la nuit (du vendredi au samedi). Ainsi les catholiques, pense Tertullien, croyaient que le jeûne de quarante heures remplissait suffisamment les conditions du précepte. Dans le *De ieiuniis*, c. XIV, XV; *P. L.*, t. II, col. 974, il mentionne encore d'autres divergences dans la pratique du jeûne de son temps. C'est ce que dit aussi la parole de S. Irénée (loc. cit.) : *ita ieiuniorum diversitas consensionem fidei commendat* — *Ἡ διαφωνία τῆς νηστείας τὴν ὁμόνοιαν τῆς πίστεως συνίστησι*. (Cf. aussi à ce sujet Hefele, *Conciliengeschichte*, t. I, 2^e édit., p. 94.)

² Ainsi ce n'était que pour la semaine de la Passion que le jeûne était prescrit (*stationes per annum*); pour les autres jours, il était laissé à la dévotion de chacun : *Cur Pascha celebramus annuo circulo in mense primo? Cur quinquaginta exinde diebus in omni exsultatione decurrimus? Cur stationibus quartam et sextam Sabbati dicamus et ieiuniis parasceven? Quamquam vos etiam Sabbatum, si quando continuatis, numquam nisi in Pascha ieiunandum secundum rationem alibi redditam, nobis certe omnis dies etiam vulgata consecratione celebratur* (*De ieiun.*, c. XIV; *P. L.*, t. II, col. 973).

³ Act., XV, 10.

⁴ Act., III, 8.